

MONDIAL PECHE : REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Le Conseil d'administration de Mondial Pêche s'est réuni le 22 décembre 2011, afin de prendre acte du jugement prononcé par le Tribunal de commerce de Reims en date du 13 décembre 2011 suite à l'audience intervenue le 8 décembre 2011.

Le Tribunal à pris les décisions qui suivent :

- Confirmation de la poursuite de la période d'observation, fixée à 6 mois, du 18 octobre 2011 au 18 avril 2012.
- l'Administrateur judiciaire, Maître Jean Luc MERCIER, a été autorisé à lancer un appel d'offre de reprise d'éléments d'actif et de contrats de travail, conformément à l'article R.631-39 du code de commerce. Les réponses sont attendues au plus tard le 30 janvier 2012 à 12h.
- Le Tribunal dont la prochaine audience est fixée au jeudi 23 février 2012, aura notamment à examiner, les offres de reprises qui auront été formulées.

Par ailleurs un point sur l'activité a été effectué à l'occasion du Conseil d'administration, mettant en évidence une baisse sensible de celle-ci étant liée à la conjoncture économique globale défavorable, mais aussi aux difficultés d'approvisionnement en marchandise, provenant de la situation financière de Mondial Pêche.

Cormontreuil, le 3 janvier 2012.

Le Président